

FICHE 4 : POLLUTION ET SANTÉ DANS L'AGGLOMERATION ANNECIENNE

Le classement d'Annecy comme 2e ville la plus polluée de France par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a été relativisé, voire nié, par une partie des élus locaux. Pourtant, la très mauvaise place de notre ville aux niveaux tant Rhône-alpin que national est indiscutable lorsqu'on se penche de plus près sur les chiffres. L'Institut de Veille Sanitaire (InVS) confirme que cette pollution a des répercussions directes sur la santé et l'espérance de vie des habitants. Les médecins locaux nous en alertent de plus en plus fréquemment.

1/ Classement d'Annecy parmi les villes les plus polluées

L'OMS a donc classé **Annecy 2e ville la plus polluée de France**. Ce classement, publié en 2014, se base sur le taux de particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm, dites PM2,5. Il s'appuie sur les données recueillies en 2011, ce qui a conduit certains élus à remettre en cause le classement car c'est une année où les résultats d'Annecy ont été particulièrement mauvais. Pour autant, une étude approfondie des données disponibles fournies par Air Rhône-Alpes montre qu'**Annecy est la ville la plus polluée en Rhône-Alpes en PM2,5** (les plus dangereuses car elles pénètrent les alvéoles pulmonaires), non seulement en 2011 mais aussi sur la moyenne **2009-2016**, ainsi que sur les dernières années (**2014, 2015 et 2016**).

Mesures sur les particules PM2,5, en microgrammes/m3, pour les stations de type « Fond/Urbaire » (classées ici sur 2016) :

Station	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne 2009-2016
Annecy Loverchy	22	21	25	16	19	16	18	16	19,1
Passy	-	-	-	-	-	-	-	16	16,0
Lyon Centre	23	22	18	20	18	14	17	15	18,4
Chambéry Pasteur	-	17	19	18	19	15	-	15	17,2
Grenoble les Frenes	22	-	22	18	16	12	16	14	17,1
Annemasse	-	-	-	-	-	12	16	13	13,7
Villefranche Village	-	-	-	19	18	13	15	13	15,6
Est stéphanois/St Chamond	19	20	19	13	14	8	14	13	15,0
Saint-Etienne Sud	-	-	-	12	12	10	9	8	10,2
Est lyonnais/Vaulx en Velin	25	23	-	-	16	13	14	-	18,2

Par ailleurs, une étude publiée sur le site du **Ministère de l'Écologie**, indique pour les 60 agglomérations françaises de plus de 100.000 habitants et pour la période 2009-2011, le nombre de jours par an où l'**indice ATMO** est supérieur ou égal à 6. Cet indice fournit une information synthétique sur la **qualité de l'air** et est basé sur les concentrations dans l'air de quatre polluants : **dioxyde de soufre (SO2)**, **dioxyde d'azote (NO2)**, **ozone (O3)** et **particules fines** de diamètre inférieur à 10 µm (PM10). Bien que cette étude se base sur une période plus large et surtout sur des critères différents de celle de l'OMS, **Annecy y reste classée parmi les villes les plus polluées de France**, à la 8^e place sur 60. L'**InVS** nous apprend que les transports et le résidentiel sont les principales sources de pollution aux particules fines dans l'agglomération annécienne, devant l'industrie. **Air Rhône- Alpes** indique que 70% des NOx incombe aux transports.

2/ Effets de la pollution sur la santé dans l'agglomération annécienne

L'Institut de Veille Sanitaire (**InVS**) a évalué l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine dans l'agglomération d'Annecy sur la période 2009-2011. Elle montre que **les habitants de l'agglomération annécienne perdent 11 mois d'espérance de vie** par rapport à une ville qui respecterait la valeur-guide de l'OMS pour les particules fines cancérigènes PM2,5. **Soixante-dix décès par an** sont attribués à cette pollution.

Il convient de distinguer deux types d'impact de l'exposition à la pollution atmosphérique sur la santé :

- **les impacts à court terme** (quelques jours) sont à l'origine de troubles tels que : **irritations oculaires ou des voies respiratoires, crises d'asthme, exacerbation de troubles cardio-vasculaires et respiratoires** pouvant conduire à une hospitalisation, et dans les cas les plus graves au décès ;

- **les impacts à long terme** (1 à 10 ans) peuvent être définis comme la contribution de l'exposition à la pollution atmosphérique au **développement ou à l'aggravation de maladies chroniques** telles que : **cancers, pathologies cardiovasculaires et respiratoires**, troubles neurologiques, troubles du développement, etc.

Respirer l'air du bassin annécien serait donc mortel et les transports routiers en sont co-responsables. Où est passé « l'oxygène à la source ? ».